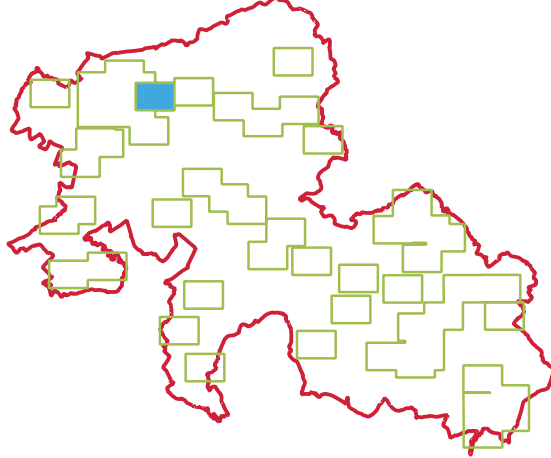
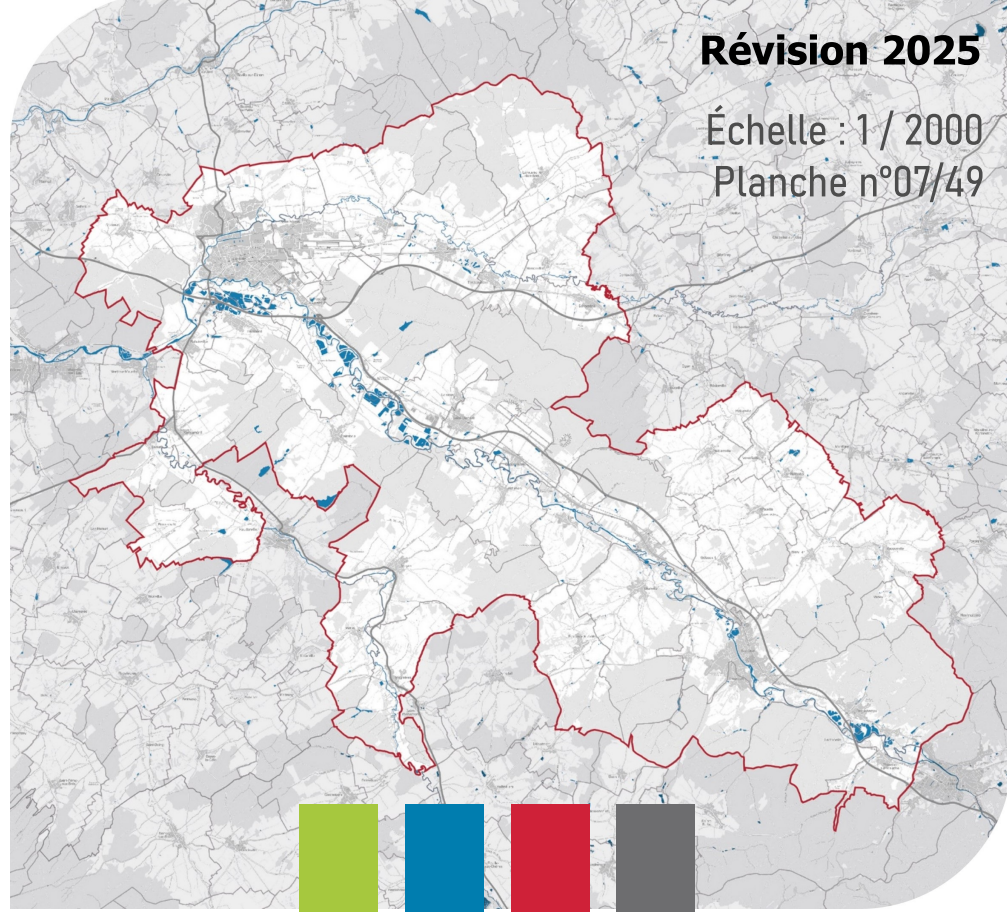


Communes concernées :
-Chanteheux (Centre)



Plan local d'Urbanisme intercommunal



Révision 2025
Echelle : 1 / 2000
Planche n°07/49



Lecture des valeurs en pourcentages : 1 % de la surface du bon de la commune se trouve sur cette planche.
Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.

0 100 200 300 m

Règlement graphique

- Zone urbaine
- Zone à urbanisation ouverte
- Zone à urbanisation fermée
- Zone agricole
- Zone naturelle ou forestière

Cadastr

- Parcelles
- Bâtiments

Modification de zonage apportée

- Bascule en UXb de la zone UXa pour conserver une activité industrielle ou artisanale
- Suppression de la protection 116-06, l'entrée de la mairie et la fontaine
- Suppression de la protection de la porte 116-05
- Bascule de la zone 2AU en 1AU, et rétrécissement avec zone de jardins
- Une partie en U (avec réseau) et une autre partie en 1AU (réseaux nécessaires)
- Ajustement de la zone UD pour inclure une maison localisée à cheval entre la zone Me et une zone UX
- Suppression de la zone 1AU des Basses gouttes. Bascule en A.
- Élargissement de la zone NI à tous les terrains publics
- Création d'une zone 1AUX le long de la D400

Prescription ponctuelle

- Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

Prescription linéaire

- Règles d'implantation des constructions (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)
- Emplacement réservé (05 01 à 05 04)
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) (16 03)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)
- Centralités et secteurs d'implantation commerciale (22 00)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)

